

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 16 décembre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 décembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Paul BESOMBES, Christophe GSELL (P. M. CHAUVOIS)

Absents non excusés : Amélie NAUDOT

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Assemblées et intercommunalité :

GESTION DES ASSEMBLEES – CCAS - RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS ELUS AU SEIN DU CA SUITE A DEMISSIONS

DEL20241216_01

Présents : 26

Pouvoirs : 1

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 27

Rapporteur : le Maire

Le 2 juin 2020, le conseil municipal a procédé à la désignation des membres élus du conseil d'administration du CCAS (DEL20200602-06A et 06B) et, dans ce cadre, 3 listes ont alors été présentées.

Suite à plusieurs démissions, les membres d'opposition du groupe Ouistreham Ecologiste et Citoyenne ne sont plus représentés, Mme SEGAUD CASTEX a donc présenté sa démission du conseil d'administration le 5 décembre 2024, suivie par les autres personnes présentes sur la liste 1, MM Chauvois et Meslé.

Les listes 2, 3 et 1 étant dès lors épuisées, selon l'article R. 123-9 du code de l'action sociale et des familles (CASF), **il convient de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus du CCAS**, étant entendu que la désignation des délégués se fait au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel (art.R.123-8 du CASF).

Les candidats sont invités à présenter leurs listes. Pour faciliter la procédure de désignation par bulletin secret, les listes seront désignées par leur numéro, comme suit (**inscrire le numéro de la liste sur le bulletin**) :

	Liste 1	Liste 2	Liste 3
rang	Rassembleur Ouistreham	Ouistreham Ecologiste et citoyenne	Notre partie c'est notre ville
1	E. TISON	M. LE BAS	I. MÜLLER de SCHONGOR
2	P. SEGAUD CASTEX	N. FRENOD	J. CLEMENT-LEFRANÇOIS
3	R. CHAUVOIS		B. PINON
4	JY. MESLÉ		JP MENARD-TOMBETTE
5			P. DEUTSCH
6			A. CHAPELIER
7			P. QUIVRIN
8			I. VILLEY-DESMESERETS

Désignation de 2 scrutateurs : M. Bigot et Mme Le Bas

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2024

Application agréée E-Quistram

VILLE DE QUISTREHAM-RIVA-BELLA
Extrait du registre des Délibérations

DEL20241216_01

Du 16 décembre 2024

CM6.2024



	nb		nb		nb
Votants : (présents + pvrs)	27	Abstentions : (ne participent pas)	0	suffrages exprimés (SE) =B-N	27
Bulletins dans l'urne (B) :	27	Bull. blancs/nuls (N)	0	Quotient (Q) =SE/8	3.38

	Nb de voix V	Quotient entier Qe = V/Q	Reste = V - (Qe x Q)	Sièges suppl.	Nb. sièges attribués
LISTE 1	5	1	1.62		1
LISTE 2	2	0	2	1	1
LISTE 3	20	5	3.12	1	6
Nb. sièges pourvus		6		2	8

Au regard des résultats du vote de l'assemblée, le CA du CCAS se compose dorénavant des élus suivants :

CCAS	
DEL20241216_01	
Président : le maire ou son représentant	
8 administrateurs élus	liste
I. MÜLLER de SCHONGOR	3
J. CLEMENT-LEFRANÇOIS	3
B. PINON	3
JP MENARD-TOMBETTE	3
P. DEUTSCH	3
A. CHAPELIER	3
E. TISON	1
M. LE BAS	2
+8 administrateurs extérieurs au conseil	

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.